

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Synonymes : Grain-Set
 Groupe de produits : Produit commercial
 Autres moyens d'identification : Impro-Grain

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Engrais

1.3. Fournisseur

Alltech Crop Science
 3031 Catnip Hill Road
 40356 Nicholasville - USA
 T 859-885-9613 - F 859-887-6736
RegulatoryACS@alltech.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 H373
 Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
 P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
 P330 - Rincer la bouche
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

Grain-Set

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
LACTOBACILLUS EXTRACT FILTRATE			>= 80	Non classé
YUCCA SCHIDIGERA STEM EXTRACT		(N° CAS) 223749-05-1	2,5 - 5	Non classé
Zinc sulfate	caswell no 927 / Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. / epa pesticide chemical code 08901 / sulfuric acid, zinc salt / sulfuric acid, zinc salt (1:1) / white vitriol (=zinc sulfate) / zinc sulfate (1:1) / zinc sulphate / zinc sulphate (anhydrous) / zinc vitriol (=zinc sulfate)	(N° CAS) 7733-02-0	2,5 - 5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Manganese sulfate, monohydrate	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. / manganese monosulfate, monohydrate / manganese sulphate, monohydrate / manganese(2+)sulfate, monohydrate / manganous sulfate, monohydrate / nat. szmikite / natural szmikite / sulfuric acid, manganese(2+) salt (1:1), monohydrate / szmikite / szmikite natural	(N° CAS) 10034-96-5	2,5 - 5	STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Grain-Set

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Mixture contains one or more component(s) which have the following colour(s): Rose Incolore à blanc
Odeur	: There may be no odour warning properties, odour is subjective and inadequate to warn of overexposure. Mixture contains one or more component(s) which have the following odour: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4,6 (1:100)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible

Grain-Set

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Grain-Set	
DL50 orale rat	1027 mg/kg
ATE CA (oral)	1027 mg/kg de poids corporel

LACTOBACILLUS EXTRACT FILTRATE	
DL50 orale rat	> 5000 ml/kg
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	2,05 ppm

Zinc sulfate (7733-02-0)	
DL50 orale rat	1000 - 2000 mg/kg (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 4,6 (1:100)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 4,6 (1:100)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Manganese sulfate, monohydrate (10034-96-5)	
CL50 poissons 2	33,8 mg/l (LC50; 96 h)
CE50 Daphnie 1	8,28 mg/l (EC50; 48 h)

Grain-Set

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Zinc sulfate (7733-02-0)	
CE50 Daphnie 1	280 µg/l (LC50; Other; 48 h; Daphnia magna; Static system; Fresh water; Experimental value)
BCF poissons 1	59 - 242 (BCF)
Seuil toxique algues 1	136 µg/l (IC50; OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test; 72 h; Selenastrum capricornutum; Static system; Fresh water; Experimental value)
Seuil toxique algues 2	24 µg/l (NOEC; OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test; 3 days; Selenastrum capricornutum; Static system; Fresh water; Experimental value)

12.2. Persistance et dégradabilité

Manganese sulfate, monohydrate (10034-96-5)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Not applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable

Zinc sulfate (7733-02-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Not applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Zinc sulfate (7733-02-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulable.
BCF poissons 1	59 - 242 (BCF)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

N° DOT NA : UN3082
N° ONU (DOT) : 3082
Groupe d'emballage (DOT) : III - Minor Danger
DOT Symbols : G - Identifies PSN requiring a technical name
Description document de transport : UN3082 (Contains zinc sulfate, manganese sulfate), 9, III
Sélection du champ "Contient déclaration" :
Classe (DOT) : 9 - Class 9 - Miscellaneous hazardous material 49 CFR 173.140
Division (DOT) : 9
Étiquettes de danger (DOT) : 9 - Classe 9 (Matières dangereuses diverses)



Dangereux pour l'environnement : Non

Grain-Set

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

DOT Special Provisions (49 CFR 172.102)	: 8 - A hazardous substance that is not a hazardous waste may be shipped under the shipping description "Other regulated substances, liquid or solid, n.o.s.", as appropriate. In addition, for solid materials, special provision B54 applies. 146 - This description may be used for a material that poses a hazard to the environment but does not meet the definition for a hazardous waste or a hazardous substance, as defined in 171.8 of this subchapter, or any hazard class as defined in Part 173 of this subchapter, if it is designated as environmentally hazardous by the Competent Authority of the country of origin, transit or destination. 173 - An appropriate generic entry may be used for this material. 335 - Mixtures of solids that are not subject to this subchapter and environmentally hazardous liquids or solids may be classified as "Environmentally hazardous substances, solid, n.o.s.," UN3077 and may be transported under this entry, provided there is no free liquid visible at the time the material is loaded or at the time the packaging or transport unit is closed. Each transport unit must be leakproof when used as bulk packaging. IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP29 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150.0 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 1.5 bar or less based on the MAWP of the hazardous materials, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx)	: 155
DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 203
DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 241
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27)	: No limit
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75)	: No limit
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
Emergency Response Guide (ERG) Number	: 171
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG)	: 3082
Description document de transport (IMDG)	: UN 3082 , 9, III, POLLUANT MARIN
Classe (IMDG)	: 9 - Matières et objets dangereux divers
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - matières faiblement dangereuses
Quantités limitées (IMDG)	: Shipping information on Grain-Set. Per the IMDG code: (2.10.2.7) environmentally hazardous substances of 5L or less in a container is shipped as a non-hazardous material and will not be labeled or packaged as hazardous. The transport of marine pollutants is not subject to any other provisions of the IMDG code relevant to marine pollutants (no marking, labelling or documentation required) provided: The net mass or net quantity per single packaging or inner packaging of combination packagings does not exceed 5 kg for solids and 5 L for liquids; The packagings meet the general provisions of paragraphs 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8 of the IMDG code (strong rigid packaging). In the case of marine pollutants also meeting the criteria for inclusion in another hazard class all provisions of the IMDG code relevant to any additional hazards continue to apply. This means that: UN 3077 Environmentally hazardous substances solid n.o.s .. in quantities of less than 5 kg per single packaging or inner packaging of combination packaging; and • UN 3082 Environmentally hazardous substances liquid. n.o.s .. in quantities of less than 5 L per single packaging or inner packaging of combination packaging can be shipped as not subject to the provisions of the IMDG code. For marine pollutants, which also have other hazards, no marine pollutant mark is required on the packages or on the container in which they are packed . but all other provisions of the IMDG code continue to apply. Because of this change, containers with dangerous goods in limited quantities which are also marine pollutants do not need to bear the Marine Pollutant mark.

IATA

N° ONU (IATA)	: 3082
Description document de transport (IATA)	: UN 3082 , 9, III

Grain-Set

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Classe (IATA) : 9 - Miscellaneous Dangerous Goods
Groupe d'emballage (IATA) : III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Réglementations internationales

LACTOBACILLUS EXTRACT FILTRATE

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

YUCCA SCHIDIGERA STEM EXTRACT (223749-05-1)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Manganese sulfate, monohydrate (10034-96-5)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Zinc sulfate (7733-02-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)
Date d'émission : 04/22/2016
Date de révision : 04/22/2016
Remplace la fiche : 04/22/2016

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit